

**RÉFORME
DES
RETRAITES**

**QUELS DROITS
À RETRAITE ?
À QUEL ÂGE ?
POUR QUEL
NIVEAU DE VIE ?**



1

**Situation
actuelle**

2

**Analyse de
la promesse
électorale :**
dits et non-dits

3

**La stratégie
du HCRR**

4

**Recentrer
les débats**
sur les vrais sujets

5

**Quelles
alternatives ?**

SOMMAIRE

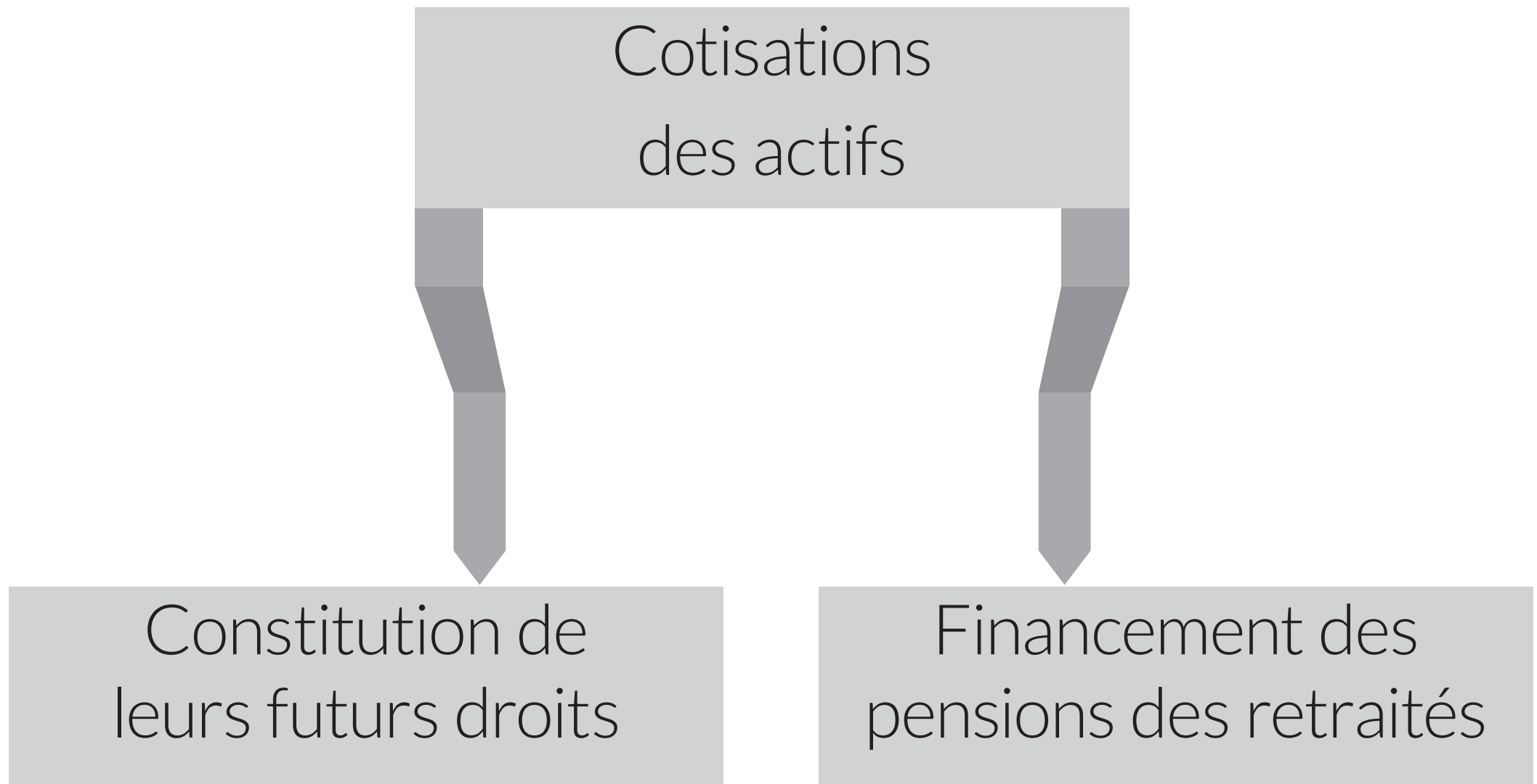
T SITUATION ACTUELLE



Le système de retraite français repose sur le principe de la **répartition.**

1 La situation actuelle

- La répartition



1 La situation actuelle

● La répartition

- C'est la **solidarité** entre les **générations**.
- C'est la **solidarité** entre les **individus**.
- C'est la **solidarité** entre les **professions**.
- C'est la **sécurité** en matière de retraite, comme d'ailleurs en matière de santé, pour chacun des individus appartenant à une même société, assurée et garantie par l'ensemble des individus composant cette société.

**Au
début
des
années
1990**

**La pension
représentait en
moyenne :**

Dans le privé,
84 % **net** de la
dernière rému-
nération nette
(Sécurité sociale
complémentaire).

Dans le public,
77 % **net** du dernier
traitement indiciaire
(hors primes).

Source : Conseil d'orientation des retraites (1^{er} rapport).

ANALYSE DE LA PROMESSE ÉLECTORALE

DITS ET NON-DITS

« Un système **universel** avec des **règles communes de calcul des pensions** sera **progressivement** mis en place. Le fait de changer d'activité ou de secteur sera sans effet sur les droits à la retraite. Avec un principe d'égalité : pour **chaque euro cotisé, le même droit à retraite pour tous !** »

- Unique (# régime unique)
- Universel -> 3 PSS (3 377 €/mois)
- Adapté aux réalités d'aujourd'hui
- Progressivement : lénifiant

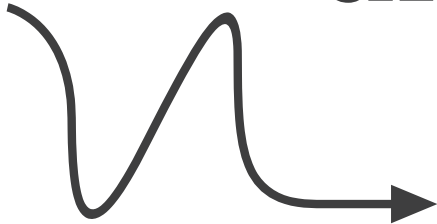
LE MÊME DROIT POUR TOUS : OUI, MAIS QUEL DROIT ?

- Solidaire # principe « d'égalité »
- Taux de remplacement # principe « d'égalité »



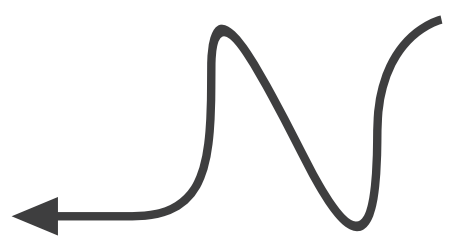
2 La promesse électorale

● Une promesse intenable,
une proposition insoutenable.



Principe : au maximum, récupération de la somme (actualisée) des cotisations divisée par l'espérance de vie.

Une rente viagère à la place d'une pension proportionnelle au salaire de fin de carrière.



2 La promesse électorale

• Calcul d'un rente viagère

- 10 ans d'espérance de vie

$$\frac{100\,000\text{ € cotisés}}{10\text{ ans}} = 10\,000\text{ € / an}$$

- 30 ans d'espérance de vie

$$\frac{100\,000\text{ € cotisés}}{30\text{ ans}} = 3\,333,33\text{ € / an}$$

- Espérance de vie moyenne (25 ans)

$$\frac{100\,000\text{ € cotisés}}{25\text{ ans}} = 4\,000\text{ € / an}$$

2 La promesse électorale

• Une promesse intenable, une proposition insoutenable.



Une rente viagère à la place d'une pension proportionnelle au salaire de fin de carrière : **inégalitaire**.

- Système qui désavantage les espérances de vie inférieures à la moyenne.
- Système qui avantage les espérances de vie supérieures à la moyenne.



Au total : toutes et tous perdants

- En ARRCO et en AGIRC aujourd'hui, rendement effectif de 6 % : au bout de 16 ans le total des cotisations est récupéré.

2. La promesse électorale

Fin des solidarités

→ Droit proportionnel à la cotisation

- Maladie, chômage, maternité, incapacité de travail n'ouvriraient plus de droits.
- Sauf emploi garanti à vie, salariés doublement perdants : pendant l'activité, pendant la retraite.
- Fin du minimum contributif : 38 % des retraités (4,9 M) pour un minimum de 634,66 € / mois.
- Transformation des prestations solidaires en aides sociales = **exclusion de l'encadrement**.
- Financées par l'impôt, les aides sociales sont en effet délivrées **sous condition de ressources** et le plus souvent récupérables sur succession.
- Pour les ICTAM l'effet des accidents de carrière sur le montant de la pension ne serait plus neutralisé.

2. La promesse électorale

Des baisses de pensions généralisées.

- Inégalitaires : femmes + affectées que les hommes avec un salaire horaire inférieur de 16,3 % (DARES)
- Assumées : « sans que cela ne revienne plus cher aux employeurs, *nous réduirons les cotisations payées par les salariés* », « nous aiderons les entreprises à embaucher en *baissant les cotisations sociales employeurs* » ou encore « *nous réduirons leurs charges.* »
- Cotisations en  et  du nombre de retraités.

2. La promesse électorale

Un système par points très pénalisant.

Toutes les années seront prise en compte pour le calcul de la retraite au lieu :

- des 25 meilleures années aujourd'hui à la Sécurité sociale.
- du traitement indiciaire brut perçu pendant au mois 6 mois de la Fonction publique
- Attention : le TIB ne représente en moyenne que 78 % de la rémunération des fonctionnaires ; 22 % de primes non **cotisées** !!!

2. La promesse électorale

• Des baisses de pensions accentuées pour les ICTAM.

- Plus la carrière est ascendante, plus le niveau de la retraite par rapport au dernier salaire sera bas : salariés diplômés et singulièrement les plus jeunes seront encore plus pénalisés.
- En outre le système proposé ne permettrait d'acquérir de droits à retraite que dans la limite de 3 plafonds de la Sécurité sociale : **10 % des cadres** ne pourraient plus cotiser **en répartition** sur la totalité de leur salaire.

2. La promesse électorale

Des baisses de pensions accentuées pour les jeunes diplômés.

- Années d'étude non rémunérées
= années d'étude non cotisées
= pas de points
- Départ en retraite au-delà de 67 ans pour compenser la perte.
- Étudier ou partir tôt à la retraite : il faudrait choisir !

2. La face occulte du projet

- Plafonnement des cotisations à 28 % et de la part de PIB affectée aux retraites à 14 %.
- Abandon de l'obligation de résultats au profit d'une obligation de moyens : **plus de garantie de continuité du niveau de vie.**
- Fin de la répartition « à prestations définies » au profit d'un système, certes par répartition, mais « **à cotisations définies** ».
- **On y cotisera à l'aveugle** : les rentes fluctueront toujours à la baisse et au gré des encaissements.

2 La face occulte du projet

Impasses et illusions de l'épargne retraite.

- Vraisemblable création d'un « pilier » en **capitalisation obligatoire**, «à cotisations définies», comme en Suède.
- Mais tous les systèmes d'épargne retraites (fonds de pension) sont susceptibles de faire faillite ou de perdre l'essentiel de leurs avoirs à l'occasion des aléas boursiers (Enron, Worldcom,...).
- L'épargnant supporte **seul** le risque de perdre **tout ou partie** de l'épargne d'une vie : il cotise à l'aveugle.
- **Pourquoi les salariés devraient-ils prendre des risques que les professionnels de la finance refusent, en toute connaissance de cause, de prendre pour leur banque ou leur société d'assurance ?**

2 La face occulte du projet

Un changement de système

- Les comptes notionnels suédois comme source d'inspiration.
- Un système certes par répartition mais « **à cotisations définies** ».
- En Suède, la prestation est une **rente viagère**, donc proportionnelle l'espérance de vie de la génération concernée.
- Au lieu d'une **pension proportionnelle au salaire de fin de carrière** qui a toujours été la règle en France.

2 La face occulte du projet

Un changement de système

La mise en place du MEA en Suède

Toutes les rentes de retraite ont été réduites :

- de - 3 % en 2010
- de - 4,3 % en 2011
- de - 2,7 % en 2014

Soit près de 10 % de baisse nominale des rentes en 4 années !



5 LA STRATÉGIE DU HCRR

3 La stratégie du HCRR

Focaliser les débats sur :

- les droits familiaux et conjugaux -> majoration de la rente dès le 1^{er} enfant
- la réversion

**RECENTRER
LES
DÉBATS
SUR DE
VRAIS
SUJETS !**



4 Recentrer les débats sur de vrais sujets !

Les objectifs politiques

- le niveau de la pension par rapport au salaire de fin de carrière (taux de remplacement) et son évolution pendant la retraite.
- l'âge du droit à retraite.
- l'objet des solidarités développées : neutraliser individuellement les accidents de carrière (**logique du financement par la cotisation**) ou délivrer des aides sociales sous condition de ressources (**logique de financement par l'impôt**).
- l'égalité femmes / hommes.

4 Recentrer les débats sur de vrais sujets !

Ré-introduire la question du financement, évacuée lestement :

« Le débat sur la réforme de notre système de retraite ne peut se limiter à des questions **d'équilibre budgétaire**, ou à la seule question du **montant des retraites**. »

QUELLES ALTERNATIVES ?

Et quels leviers
financement ?



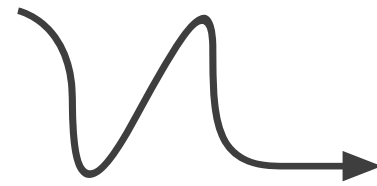
Quels sont les choix possibles ?

Compte tenu :

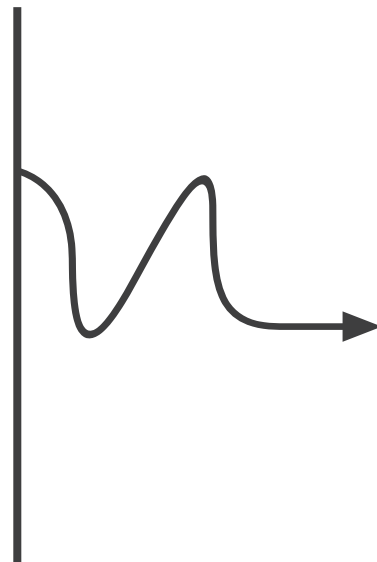
- des évolutions démographiques passées
- de celles, probables, à venir d'ici 2050
- des attentes des Citoyen·ne·s

Les évolutions démographiques et la retraite

- 1945 à 1974
Baby-boom
- À partir de 1975
Baisse de la natalité
- Espérance de vie à 60 ans
(+ 1,6 mois / an)



2005 à 2035
Papy-boom



Besoin de
financement

Les évolutions démographiques

Population des*	2007	2047
0 - 19 ans	15,3 (25 %)	16 (22 %)
20 - 59 ans	33,2 (54 %)	33,1 (46 %)
60 ans ou +	13,2 (21 %)	22,7 (32 %)

* en millions d'unités

Sources : INSEE Première, N° 1320 – octobre 2010

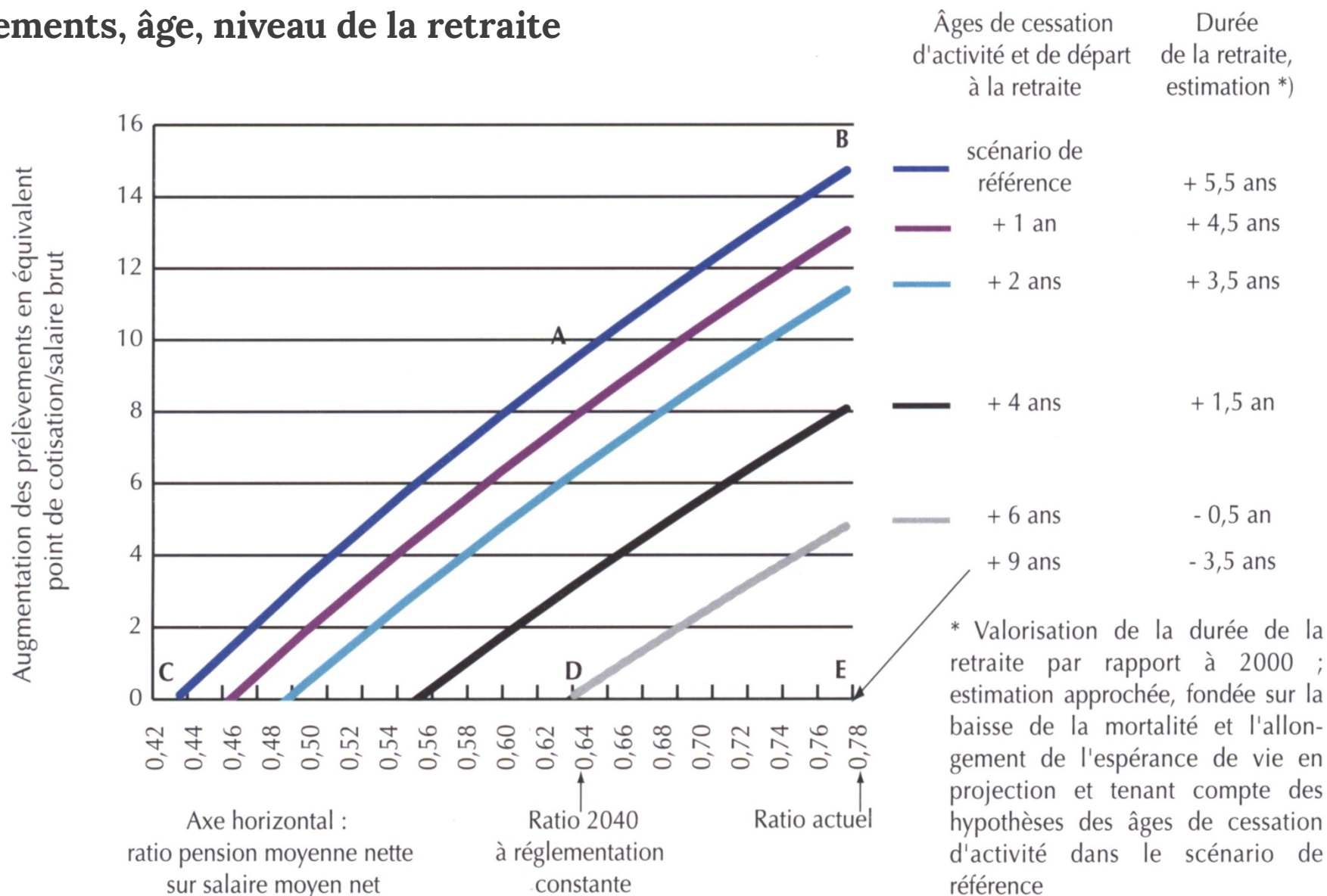
INSEE Première, N° 1619 – novembre 2016

Réforme des retraites : les choix possibles

- Retarder l'âge moyen de départ
- Réduire le niveau des pensions
- Augmenter les ressources

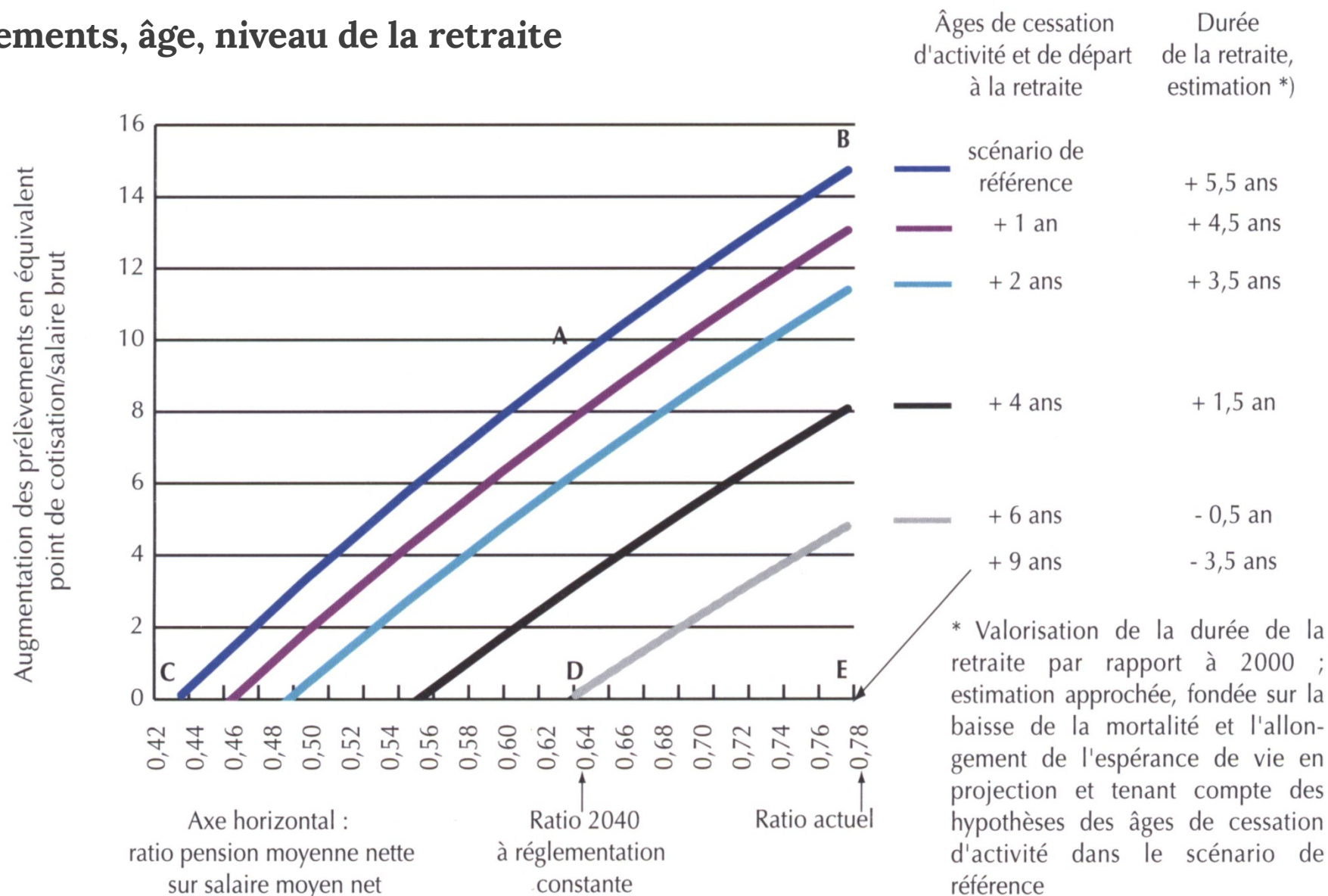
Choix 2040

Prélèvements, âge, niveau de la retraite



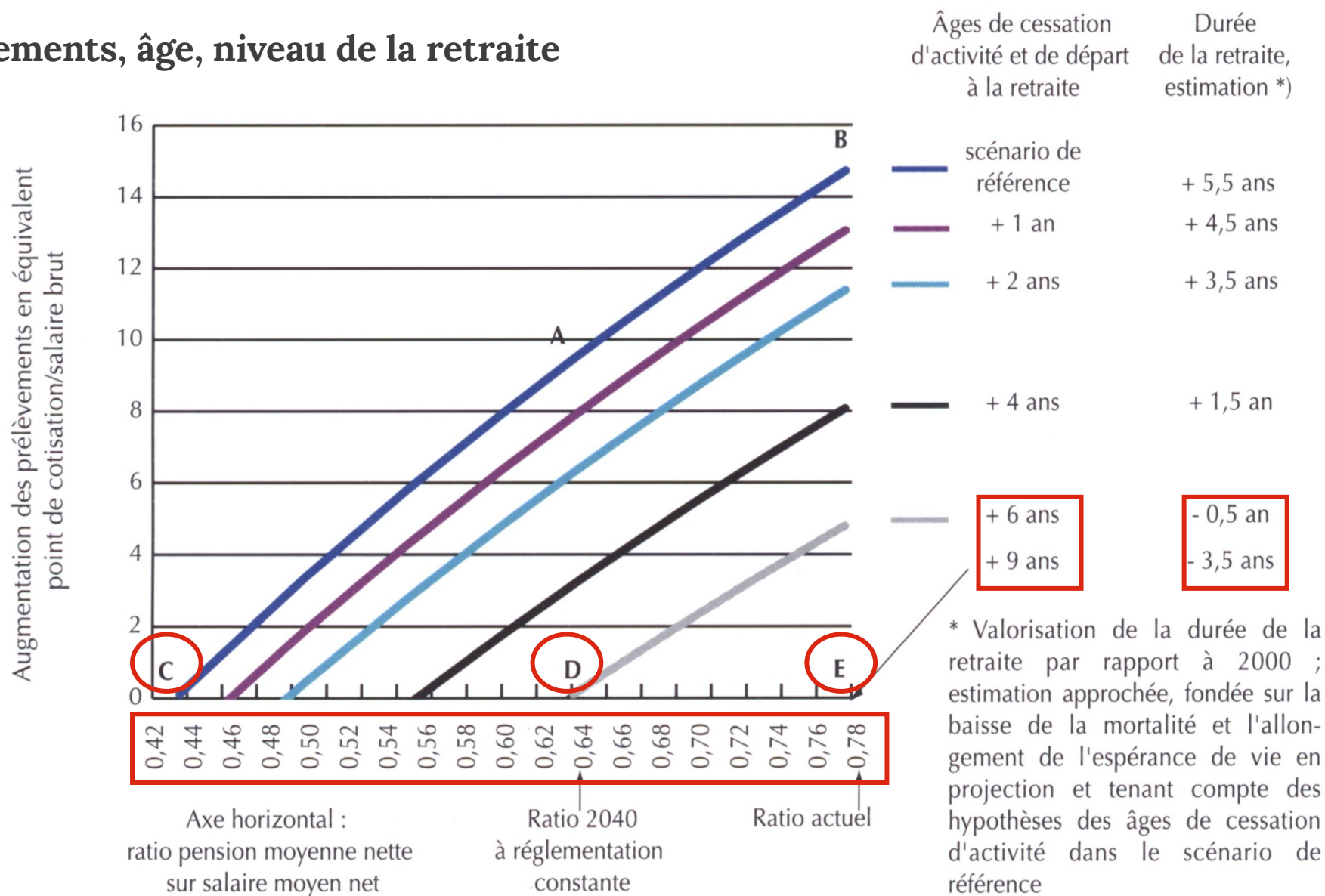
Choix 2040

Prélèvements, âge, niveau de la retraite



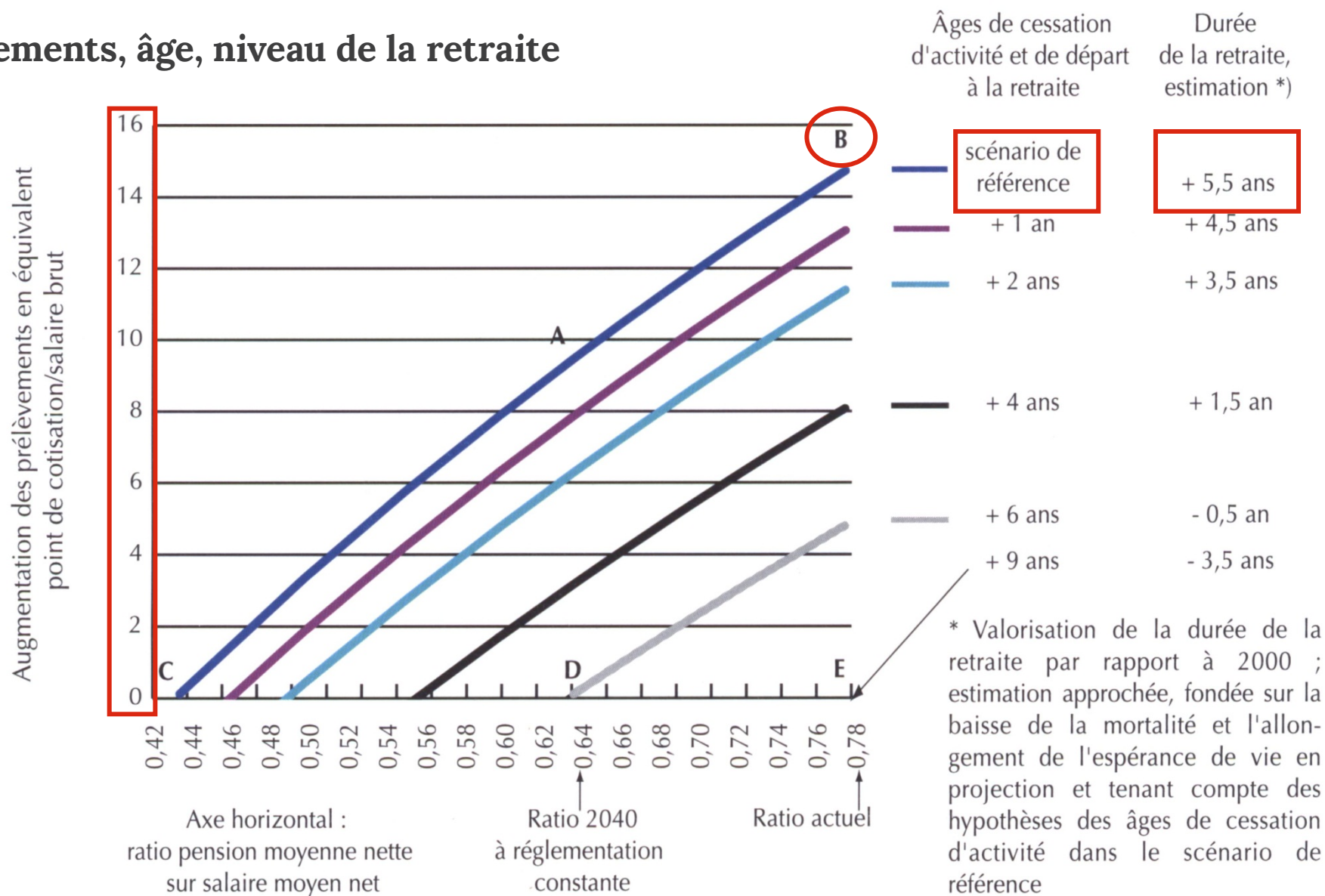
Choix 2040

Prélèvements, âge, niveau de la retraite



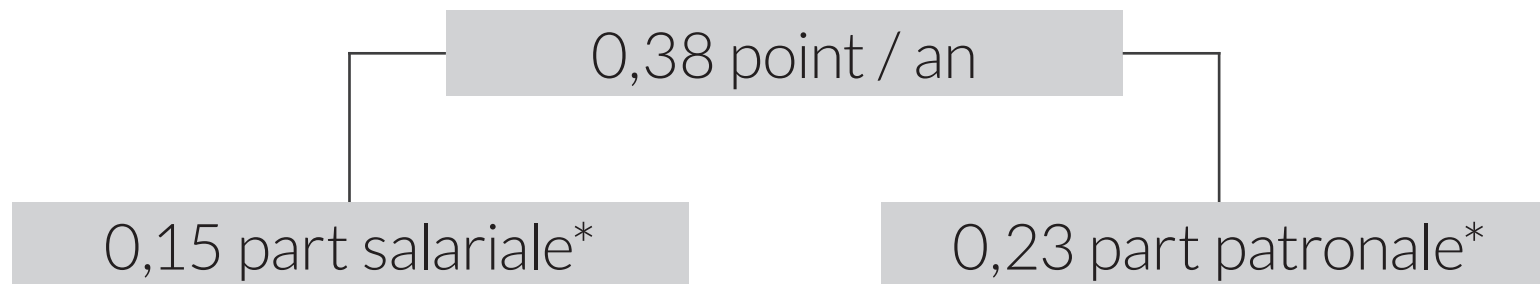
Choix 2040

Prélèvements, âge, niveau de la retraite



Était-ce réaliste ?

- 15 points de cotisation sur 40 ans, c'est :



- De 1971 à 1991 : + 0,4 point par an
- D'ici 2040 : ↻ du revenu moyen annuel : + 1,6 % à 1,8 % / an

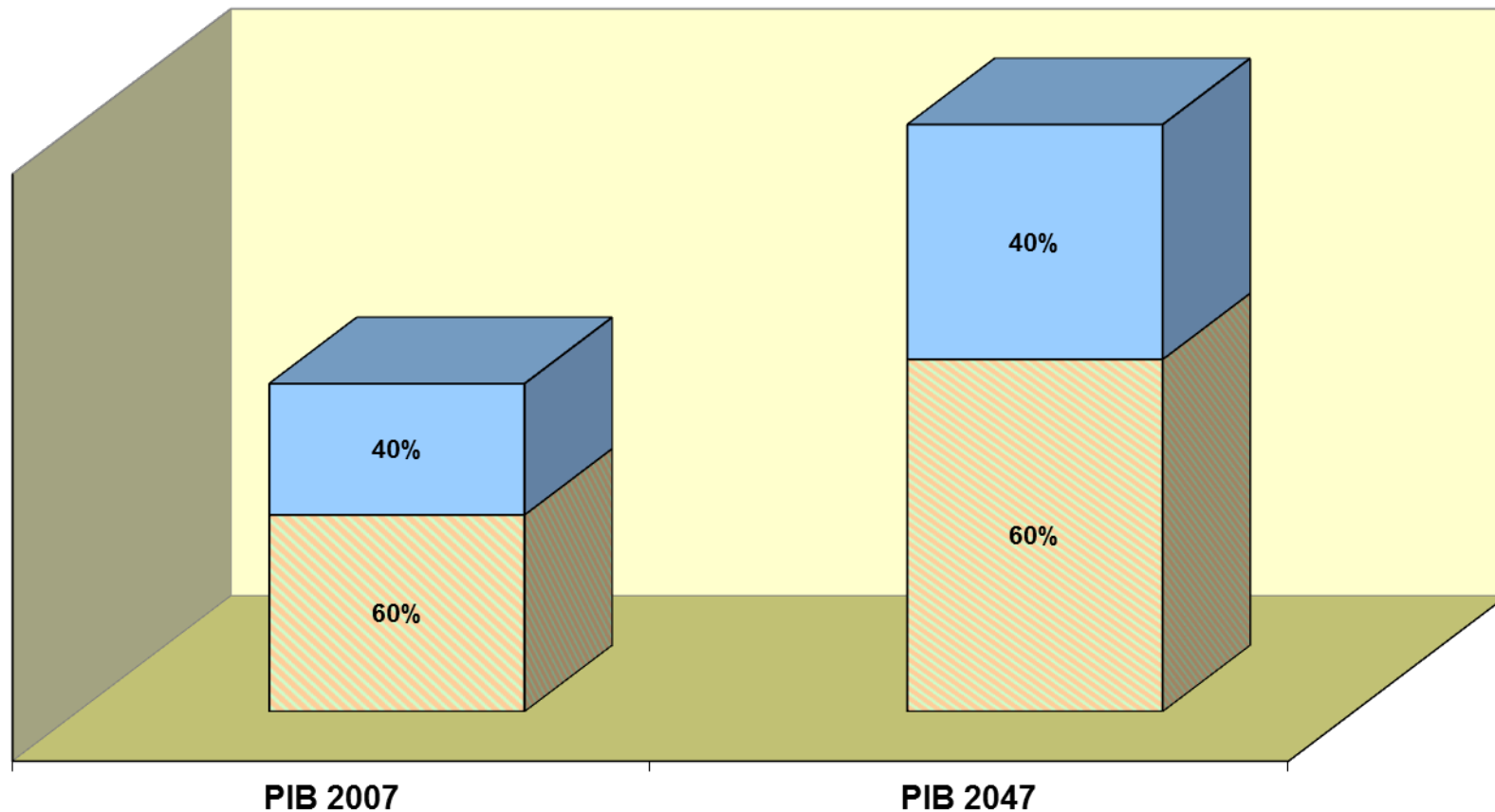
* Si partage 40 % / 60 %

Quels choix à l'horizon 2050 ?

La retraite à 60 ans pour tous
avec **au moins 75 %** du revenu d'activité,
est-ce **encore** un objectif d'avenir
économiquement et socialement réalisable ?

Partage des richesses (en % du PIB)

Croissance réelle de 1,5 % en moyenne annuelle

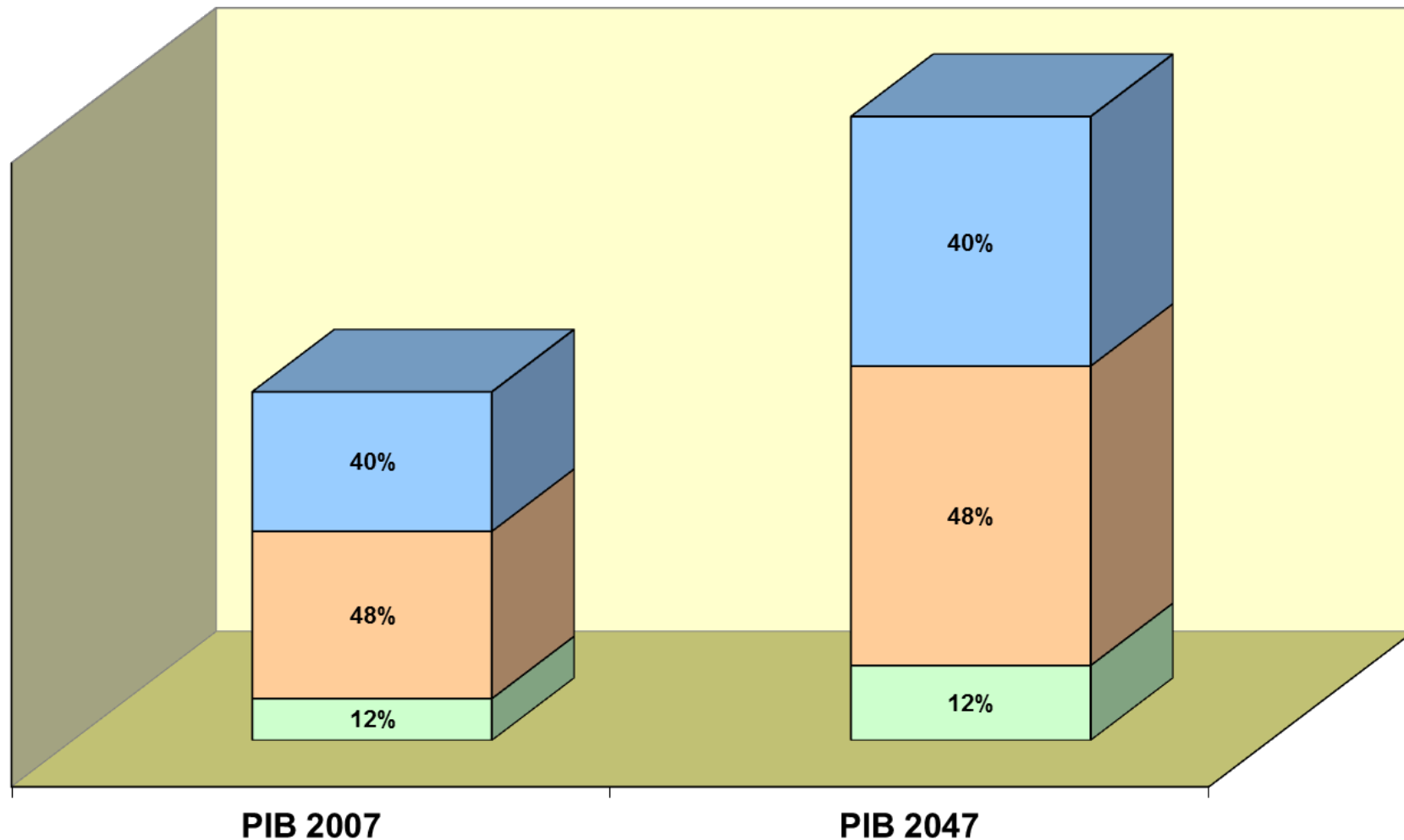


$$\text{PIB 2047} = \text{PIB 2007} \times 1,79$$

(croissance en volume de 1,5 % en moyenne annuelle)

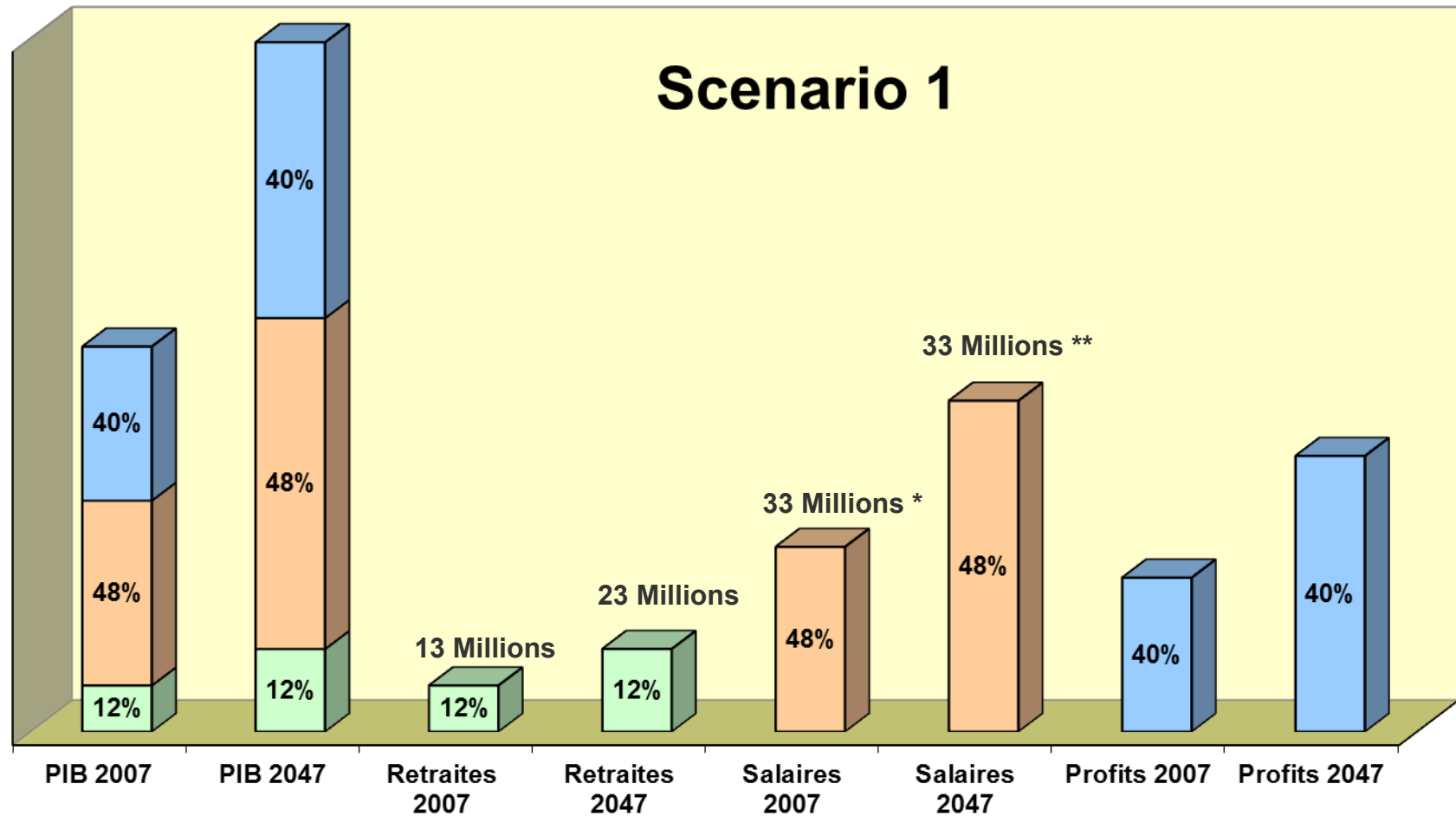
Partage des richesses (en % du PIB)

Croissance réelle de 1,5 % en moyenne annuelle



Partage des richesses (en % du PIB)

Croissance réelle de 1,5 % en moyenne annuelle



* plus de 15 millions de "jeunes" à charge

** plus de 16 millions de "jeunes" à charge

Réforme des retraites :

scénario n° 2

Poids respectifs des actifs et des jeunes d'une part, des retraités d'autre part, en 2047.

	Par tête(s)	Par unité de consommation (UC)
Actifs	33 millions	33 millions
Jeunes	16 millions	8 millions
Actifs + Jeunes	49 millions	41 millions
Retraité·e·s	23 millions	23 millions
TOTAL	72 millions	64 millions

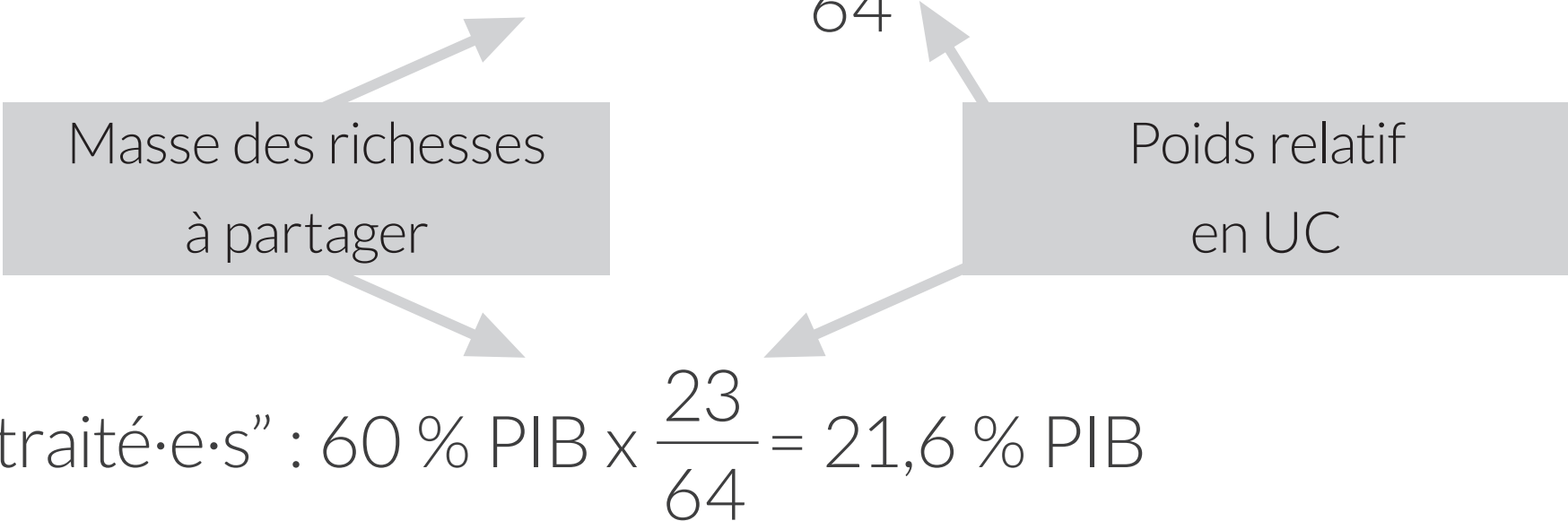
Réforme des retraites :

scénario n° 2

Partage « égal », c'est-à-dire au prorata des poids respectifs en millions de parts.

$$\text{“Actifs” + “Jeunes” : } 60 \% \text{ PIB} \times \frac{41}{64} = 38,4 \% \text{ PIB}$$

Masse des richesses
à partager

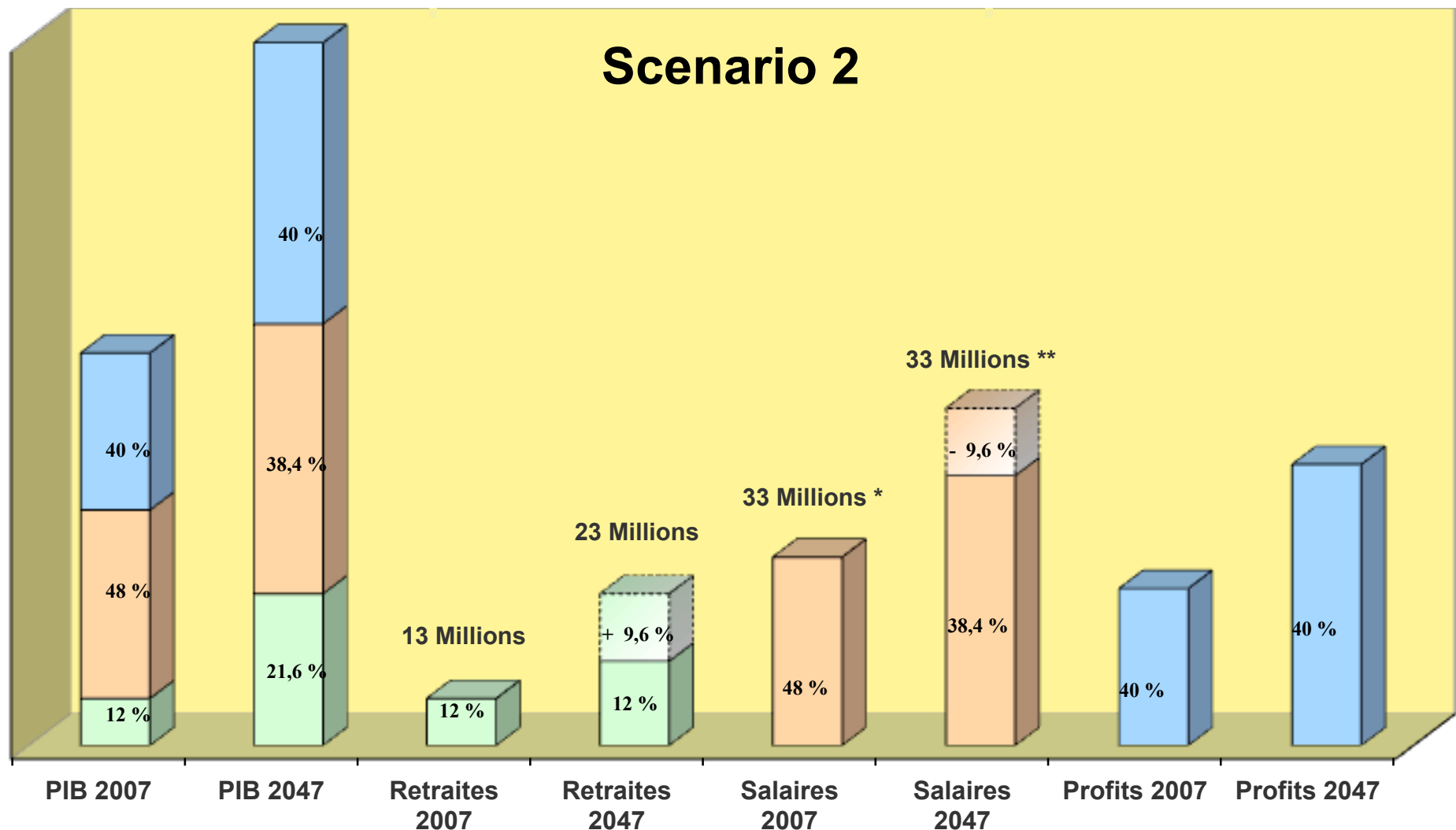


Poids relatif
en UC

$$\text{“Retraité·e·s” : } 60 \% \text{ PIB} \times \frac{23}{64} = 21,6 \% \text{ PIB}$$

Partage “égal” de 60 % du PIB

entre actifs et jeunes d'une part et retraités d'autre part



* plus de 15 millions de “jeunes” à charge / ** plus de 16 millions de “jeunes” à charge

Réforme des retraites :

scénario n° 2

Évolution moyenne du pouvoir d'achat des « moins de 60 ans » après égalisation du revenu moyen par tête.

Taux de croissance annuelle	En 2047	En 2007	Gain de pouvoir d'achat
1,50 %	38,4 % x 1,79 PIB ₂₀₀₇ Soit 69 % du PIB ₂₀₀₇	48 %	+ 44 %
1 %	38,4 % x 1,47 PIB ₂₀₀₇ Soit 56,6 % du PIB ₂₀₀₇	48 %	+ 18 %
0,57 %	38,4 % x 1,25 PIB ₂₀₀₇ Soit 48 % du PIB ₂₀₀₇	48 %	Aucun

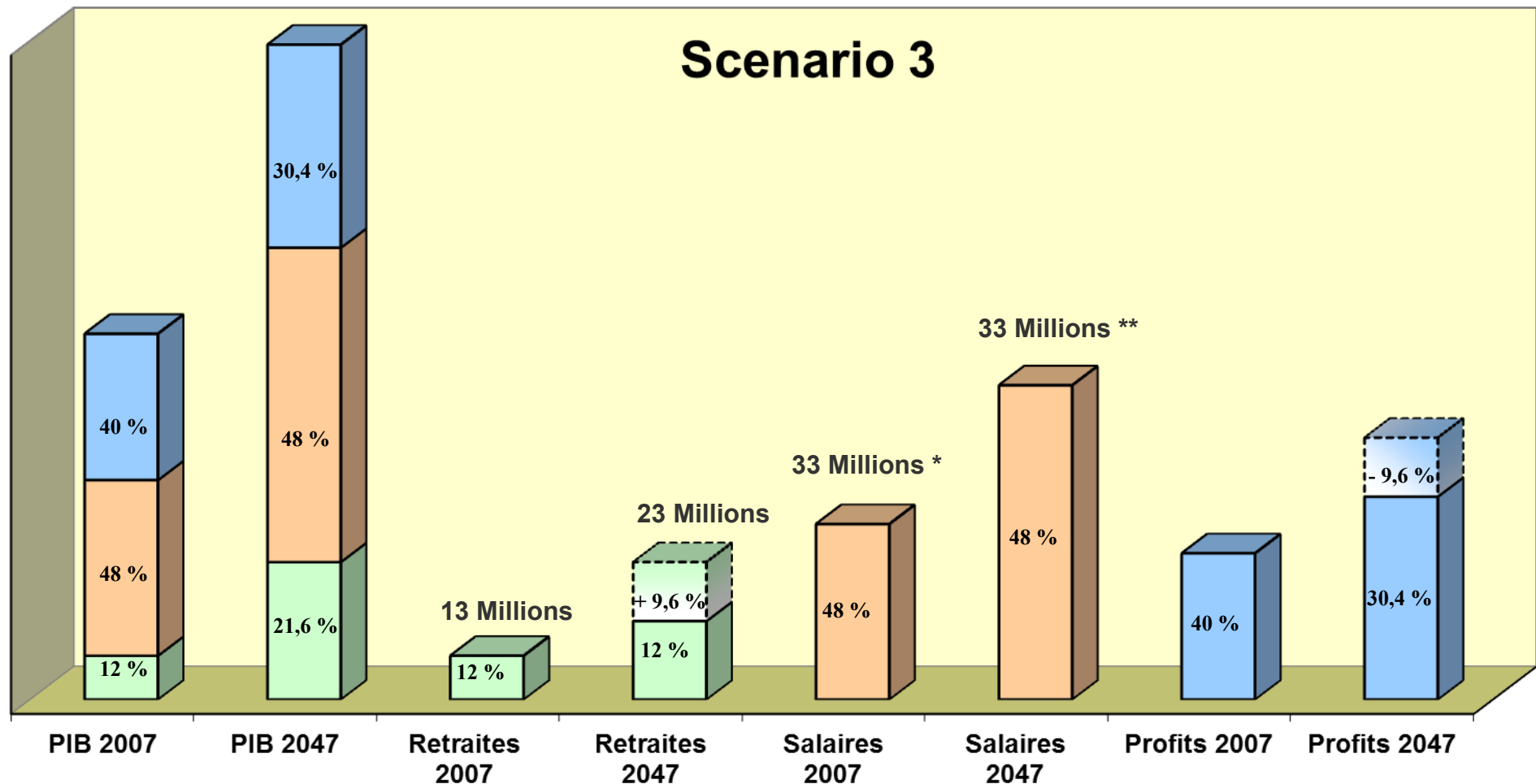
Il s'ensuit :

Qu'est dénuée de tout fondement la thèse selon laquelle le financement des retraites **réduirait continûment le pouvoir d'achat** des actifs :

- Alors que le besoin de financement a été porté à son maximum
- Qu'il est exclusivement supporté par les salariés
- De sorte que le Medef ne peut arguer que l'augmentation des cotisations affecterait « la compétitivité des entreprises »

Partage “égal” de 60 % du PIB

entre actifs et jeunes d'une part et retraités d'autre part



* plus de 15 millions de “jeunes” à charge / ** plus de 16 millions de “jeunes” à charge

Scénario 4

Financer les retraites par la seule augmentation des cotisations, part dite « patronale » comprise

Porterait la part des salaires dans la valeur ajoutée :

à	→	65,8 % dans les années 2047
contre	→	60,0 % aujourd'hui
et	→	70 % en 1980

CONCLUSIONS



Il est possible de rétablir la retraite à 60 ans.

Avec une pension représentant au minimum 75 % net du salaire net de fin de carrière

Sans autre condition que d'avoir une carrière complète.

Une carrière sera reconnue « complète » si elle ne comporte avant 60 ans que des périodes d'études ou de formation, des périodes d'activité ou d'inactivité forcée.

Pour une carrière « complète » pas de retraite inférieure au montant du SMIC net.

Financer des retraites garantissant la continuité du meilleur niveau de vie de carrière, dès l'âge de 60 ans, c'est non seulement possible mais également souhaitable pour réduire le chômage, et singulièrement celui des jeunes et des seniors !